



## **Compte rendu de la CAP des adjoints administratifs du 9 au 13 décembre 2019**

A 3 semaines de la mise en place de la réforme des commissions administratives paritaires de la fonction publique nous sommes toujours dans le flou concernant son application et dans l'attente du texte définitif fixant les lignes directrices de gestion, malgré les bilatérales et multilatérales, faites avec les organisations syndicales depuis plusieurs mois.

Cette CAP, la dernière, a pu nous montrer, une fois de plus, que le dialogue social est indispensable entre l'administration et les organisations syndicales. La mise à mort des commissions administratives paritaires de mobilité est une gravité sans nom pour les agents, notamment pour les situations très sensibles.

Jusqu'à présent nous défendions ces dossiers face à l'administration, avant la décision définitive de mutation, dans un débat social, humain et constructif.

Qu'en sera-t-il à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la mise en place de la réforme ?

Ces mêmes situations sensibles risquent de passer à la trappe et les agents devront faire des recours pour contester une décision dont ils ne connaîtront ni les tenants ni les motivations de l'administration.

Nous dénonçons fermement cette méthode de destruction du dialogue social, car nous ne serons plus présents pour aider les collègues afin de remonter leurs difficultés et faire le « tampon » en face à face avec l'administration. Beaucoup de collègues s'en inquiètent également.

L'administration nous garantit que le dialogue social perdurera sous des formes différentes et nous assure que les organisations syndicales y sont indispensables.

Nous ne croyons pas au père Noël, mais y aurait-il un miracle dans cette magie des fêtes de Noël ?

L'administration souhaite améliorer la transmission des évaluations par voie dématérialisée sur ESTEVE ainsi que celle des rapports sociaux et des comptes rendus d'entretien des postes profilés.

Et un miracle de plus ! quand on sait, et quand on voit la dématérialisation au sein du ministère de la justice...

Quand on constate les dysfonctionnements informatiques de notre cher ministère, il y a de quoi rire ! ou pleurer ?

Concernant les postes vacants suite à cette CAP, une partie seront proposés lors du prochain appel de la liste complémentaire du dernier recrutement sans concours au cours du mois de février 2020.

Nous félicitons les promus de cette CAP et souhaitons à tous nos collègues d'agréables fêtes de fin d'année !

**Les représentantes CGT à la CAP des adjoints administratifs**  
**Catherine BACHORZ, élue titulaire**  
**Leila BENFEKIER, experte**  
**Stéphanie KACZMAREK, experte**